

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose que le Bill (336), intitulé: "Loi sur les contrats d'assurance ou de réassurance maritime et aérienne contre les risques de guerre", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose que le Bill (390), intitulé: "Loi concernant la monnaie, la Monnaie royale canadienne et le fonds des changes", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Lacasse, appuyé par l'honorable sénateur Davis—

Que cette Chambre est d'avis que le gouvernement émette, le plus tôt possible, tous chèques de pension de vieillesse et d'allocations familiales, dans les deux langues officielles du pays, quelle que soit la province où demeurent les bénéficiaires, et que cette recommandation urgente soit transmise aux autorités intéressées, sans retard, par l'entremise du représentant du gouvernement en cette Chambre.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain, à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.